

Gastronomie en amateur ?

Séance de travaux dirigés Terminale stg droit

Analyser une situation juridique

Actuellement, la mode en Europe est d'accueillir pour un soir des inconnus chez soi et de leur proposer un menu. François accueille ainsi des étrangers chez lui, dans son appartement à Paris . Il propose tous les soirs des menus gastronomiques pour environ 20 euros. Tout le monde est ravi. François améliore l'ordinaire, en plus de son travail de serveur en semaine. Il est salarié le matin dans une grande brasserie parisienne. Le samedi, par exemple, il fait jusqu'à 20 couverts. Les invités découvrent un lieu convivial et insolite au cœur de Paris. François dispose d'un complément de revenus non négligeable versé en liquide la plupart du temps. Il peut ainsi investir dans des éléments de restauration et aussi exercer un art qu'il affectionne par-dessus tout : la cuisine.

- 1 François dirige-t-il une entreprise ? Vous répondrez en empruntant un raisonnement syllogistique (voir ci-dessous annexe 1).
- 2 Quelles en sont les conséquences juridiques ?
- 3 Quel devrait être le statut juridique qu'il devrait retenir ?
- 4 François vous demande de le conseiller sur la forme juridique la plus pertinente selon vous.

Annexe 1

Selon la jurisprudence, il faut réunir deux critères pour caractériser l'entreprise, en droit (que cette entreprise soit de droit ou de fait) : l'exercice d'une activité et l'existence de moyens.

L'activité doit répondre à trois conditions : être exercée de façon autonome (ne pas être sous la subordination d'un tiers), consister en la répétition d'actes déterminés (une seule fois ne suffit pas), et avoir un caractère économique (échange sur un marché).

Les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité sont les différents biens corporels ou incorporels qui vont être mis à la disposition de l'entreprise pour lui permettre de fonctionner.

**Attention à l'orthographe, à la syntaxe
et à la précision du vocabulaire.**